

Réunion Covid 22 Mars 2021

ACCUEIL DU PUBLIC

Les accueils restent ouverts sans changement par rapport à la situation précédente
Quelques amplitudes d'horaires peuvent changer à la marge
Le quota de personnes accueillis doivent respecter le plafonnement fixé par les mesures sanitaires

La direction assure que les agents seront protégés par la limitation du nombre de contribuables dans le hall d'accueil et l'accès filtrée par les vigiles.

TELETRAVAIL

La norme au télétravail pour le mois qui vient, est issue de l'exigence de la direction générale
Sa politique est d'augmenter le quota de jours en télétravail.
Avec l'ouverture de certains services à l'accueil, ceci nous semble très difficile à mettre en œuvre
Aujourd'hui on est à 50 % environ de télétravailleurs, et la moyenne est entre 2 et 3 jours télé travaillés.
Ce nombre de quota de jours doit être augmenter
Le nombre d'agent en télétravail passera en pourcentage d'environ 50 % à 58 % dans le département de façon rapide.
L'objectif est d'éviter les clusters, par le respect des gestes barrières, et en évitant les moments de convivialité sans mesures de prudence.
La protection des agents passe avant la productivité.

depuis le début de l'année 40 agents ont été infectés, soit autant que l'année dernière.

CONTROLE FISCAL

Le contrôle fiscal sur place doit continuer dans le cadre de fraude avérée uniquement.
Les objectifs du contrôle fiscal ont été maintenus pour les années qui viennent.

RESTAURATION COLLECTIVE

Pour le moment aucune modification n'est envisagée concernant la restauration collective

CAMPAGNE IR

Une réunion de cadrage entre la DDFIP et les Chefs de Services concernés aura lieu le 29 Mars

ATTESTATION DE DEPLACEMENT

Une attestation de déplacement, sera mise en place très rapidement.

Pour toute question n'hésitez pas de me joindre au 0674927120 ou strangiohenri@yahoo.fr